



Doc. 11616
28 mai 2008

Vérification des pouvoirs des représentants et des suppléants

Rapport sur les pouvoirs
Président de l'Assemblée

1. Le Président de l'Assemblée a reçu, conformément à l'article 6, paragraphes 1 et 3, du Règlement, les pouvoirs des représentants et des suppléants pour la deuxième partie de la session ordinaire de 2008 de l'Assemblée, transmis en bonne et due forme par les autorités compétentes des Etats membres.
2. L'Assemblée est appelée à se prononcer sur la ratification des pouvoirs des représentants et des suppléants dont les noms figurent ci-après.
3. *L'Arménie* a désigné deux nouveaux suppléants en remplacement de M. Shahgeldyan, nommé ministre, et de M. Hovhannisyan, démissionnaire.
4. En cas de réclamation ou de contestation motivée, les pouvoirs contestés seront renvoyés sans débat à la commission appropriée qui fera rapport à l'Assemblée, conformément aux articles 7 et 8 du Règlement.

Arménie

Suppléants

Artashes Avoyan, «Rule of law» faction
M^{me} Naira Zohrabyan, «Prosperous Armenia» faction

